

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

Lundi, le 4 mars 2019, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

71-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 4 MARS 2019.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 4 février 2019.

3.2 Séance spéciale du 25 février 2019.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 Vente d'un terrain – Partie du lot 16, Canton de Gagné – Autorisation de signatures.

4.2 Traitement et rémunération des élus – Présentation, dépôt et avis de motion – Projet de règlement #488.

4.3 Modalités de l'Entente Canada-Québec – Fonds de la taxe sur l'essence.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE:

5.1 Motion de remerciements – M. Gilles Tremblay.

5.2 Soutien des actions de préparation aux sinistres – Demande d'aide financière.

5.3 Formation ONU – Nomination.

5.4 Service de Sécurité incendie – Rapport annuel 2018.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

6.1 Aqueduc – 5^e et 6^e chemins du lac Clair – Mandat d'arpentage.

6.2 Aqueduc – Boulevard Martel – Demande d'aide financière – Autorisation de signatures.

6.3 Achat d'un hydrophone.

7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

7.1 Demandes de dérogation mineure – Positions préliminaires:

7.1.1 Mme Diane McRae – 48, rue de Tremblant – 7690-44-4467.

7.1.2 M. Dany Gaboury – 40, rue de St-Moritz – 7690-27-0967.

- 7.2 Demandes de dérogation mineure – Positions finales:
 - 7.2.1 M. Yves St-Gelais – 252, rue de Chamonix – 7690-16-4026.
 - 7.2.2 M. Stéphane Lalancette – 1, lac des Copains – 6485-68-7859.
- 7.3 Plan annuel d'interventions forestières – Développement Falardeau – Résolution d'appui.

8.0 LOISIRS ET CULTURE:

- 8.1 Reconnaissance des bénévoles – Autorisation.
- 8.2 Congrès annuel des kinésiologues - 2019.
- 8.3 AQAIRS – Congrès 2019 – Perfectionnement.
- 8.4 Conditionnement physique – Cours de groupe – Rémunération.
- 8.5 Camping Oasis – Rémunération des employés.

9.0 CORRESPONDANCE.

10.0 AFFAIRES NOUVELLES :

- 10.1 APVA – Résolution d'appui – Patinoire.
- 10.2 Appel d'offres – Crédit-bail.
- 10.3 Borne de recharge – Véhicules électriques.
- 10.4 _____
- 10.5 _____

11.0 COMITÉS :

- 11.1 _____
- 11.2 _____
- 11.3 _____

12.0 ACCEPTATION DES COMPTES.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-2019

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

73-2019

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 25 février 2019, 19 h.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 25 février 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

74-2019

**Vente d'un terrain – Partie du lot 16, Canton de Gagné –
Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu:

- que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain (partie du lot 16, Canton de Gagné) à l'est des étangs aérés et au sud de celui vendu par la résolution 256-2018) à Valineige (ou représentant) d'environ 3 600 m² au prix de 15 000 \$;
- qu'une obligation de construction du garage convenu avant 18 mois soit incluse au contrat du terrain acheté;
- et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Le vote est demandé sur cette proposition:

POUR: M. le conseiller Germain Grenon
M. le conseiller Philippe Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
Mme le maire Catherine Morissette

Rejetée à la majorité.

75-2019

**Vente d'un terrain – Partie du lot 16, Canton de Gagné –
Autorisation de signatures.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu:

- que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise la vente d'un terrain (partie du lot 16, Canton de Gagné) à l'est des étangs aérés et au sud de celui vendu par la résolution 256-2018) à M. Styve Larouche (ou représentant) d'environ 3 600 m² au prix de 15 000 \$;
- qu'une obligation de construction des mini-entrepôts convenue avant un délai de 18 mois soit incluse au contrat de terrain acheté;
- et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à donner plein effet à la présente.

Un amendement est fait à cette proposition par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour que le prix de vente soit plutôt fixé à 35 000 \$;

Mme le maire Catherine Morissette s'interrogeant sur la possibilité d'une telle démarche, il est convenu que des informations soient prises dans les prochains jours et que le sujet de la vente de ce terrain soit ramené à une prochaine séance.

Aucun vote n'est pris sur cette proposition.

Présentation et avis de motion – Règlement relatif au traitement et la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.

M. le conseiller Philippe Dufour fait la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et donne avis de motion qu'il y aura lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement relatif au traitement et la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire, lequel aura pour effet d'augmenter la rémunération et l'allocation payables aux élus du montant annuel ci-bas:

	<u>Actuelles</u>	<u>Proposées</u>	<u>Hausse</u>
Maire	33 085,68 \$	34 585,68 \$	+ 1 500 \$
Conseillers	11 027,41 \$	11 527,41 \$	+ 500 \$

Le tout sujet à une indexation annuelle.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

PROJET DE RÈGLEMENT 488

Règlement relatif au traitement et la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) établit les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la rémunération annuelle actuellement versée aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau découle de l'application du Règlement # 425 adopté le 6 septembre 2011 et se détaille comme suit en date du présent règlement:

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>	<u>Total</u>
Maire	22 056,96 \$	11 028,72 \$	33 085,68 \$
Conseiller(ère)	7 351,56 \$	3 675,84 \$	11 027,40 \$

CONSIDÉRANT que l'adoption le 6 septembre 2011 du Règlement # 425 prévoyait le versement d'une allocation de transition pour le maire qui cesse d'occuper ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaitent augmenter la rémunération qu'ils reçoivent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le règlement # 425 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du _____;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du _____ 2019.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu _____, incluant le vote favorable du maire, que soit et est adopté le règlement portant le numéro 488 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 425.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération annuelle pour le maire et pour chaque conseiller(ère) de la Municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération annuelle du maire et de chaque conseiller(ère) est fixée aux montants apparaissant au tableau de l'article 6.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu a droit à une allocation annuelle de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération telle qu'apparaissant au tableau de l'article 6, sans pouvoir toutefois excéder le montant maximal fixé par la Loi.

ARTICLE 6

	Rémunérations annuelles	Allocations annuelles de dépenses	Total
Maire	23 057,12 \$	11 528,56 \$	34 585,68 \$
Conseiller(ère)	7 684,94 \$	3 842,47 \$	11 527,41 \$

ARTICLE 7

Conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations du maire et des conseillers(ères) sous quelque forme que ce soit, seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada.

ARTICLE 8

Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupées pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le calcul et le versement de l'allocation de transition se fait conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 9

Tous règlements ou parties de règlement incompatibles avec le présent règlement sont, par le présent règlement, abrogés et annulés à toutes fins que de droit.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi et son application sera rétroactive au 1^{er} janvier de l'année en cours de laquelle il est entré en vigueur.

Lu et adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 1^{er} jour du mois d'avril 2019 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

76-2019

Modalités de l'Entente Canada-Québec – Fonds de la taxe sur l'essence.

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclut certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

- CONSIDÉRANT** que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- CONSIDÉRANT** que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux "en régie", c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- CONSIDÉRANT** que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- CONSIDÉRANT** que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- appuie la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- transmette copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;
- transmette copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Motion de remerciements – M. Gilles Tremblay.

Mme le maire Catherine Morissette présente en son nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, une motion de remerciements à l'intention de M. Gilles Tremblay, qui a remis récemment sa démission à titre de "Directeur du service incendie", après avoir occupé cette fonction pendant 13 années au cours desquelles il a fait preuve d'un dévouement exemplaire, d'une grande implication et d'une disponibilité remarquable auprès de ses collègues et de la population en générale.

77-2019

Soutien des actions de préparation aux sinistres – Demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu :

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la MRC du Fjord-du-Saguenay (942) ainsi que les municipalités locales de Petit-Saguenay, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Ferland-et-Boilleau, Saint-Félix-d'Otis, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Bégin, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget et Larouche pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- que la municipalité autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

78-2019

Formation ONU – Nomination.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise les pompiers suivants, à participer à la formation d'Officier non-urbain au coût approximatif de 1 440 \$/personne, soit:

- Patrick Béchard
- Josué Larouche
- Yves Saulnier
- Étienne Simard

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

79-2019

Service de Sécurité incendie – Rapport annuel 2018.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le Rapport annuel relatif à la sécurité incendie soit et est accepté tel que complété par le responsable par intérim du Service de sécurité incendie, et déposé par le M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon le 4 mars 2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

79B-2019

Aqueduc – 5^e et 6^e chemins du lac Clair – Mandat d'arpentage.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mandate *Chiasson & Thomas, arpenteurs-géomètres* au coût de 2 740 \$ avant taxes, pour les travaux d'arpentage pour l'analyse de la mise en place d'une conduite d'aqueduc dans le secteur du 5^e et 6^e chemins du lac Clair.

MM. les conseillers Germain Grenon et André Dufour n'enregistrent pas leur vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

80-2019

Aqueduc – Boulevard Martel – Demande d'aide financière – Autorisation de signatures.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, toute demande d'aide financière relative au remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie du boulevard Martel, allant de l'intersection Martel/Lévesque à l'extrémité sud de son réseau, (3.3 kilomètres). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

81-2019

Achat d'un hydrophone.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat d'un hydrophone au coût de 3 235,91 \$, excluant les taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

82-2019

Demande de dérogation mineure – Mme Diane McRae – 48, rue de Tremblant – Position préliminaire – 7690-44-5068.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 8 février 2019 de Mme Diane McRae, du 48, rue de Tremblant, visant à régulariser un empiètement de 2.73 mètres du bâtiment accessoire attenant (garage) dans la marge latérale ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 08-2019 d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 1^{er} avril 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Diane McRae, du 48, rue de Tremblant, visant à régulariser un empiètement de 2.73 mètres du bâtiment accessoire attenant (garage) dans la marge latérale ouest de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

83-2019

Demande de dérogation mineure – M. Dany Gaboury – 40, rue de St-Moritz – Position préliminaire – 7690-27-0967.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 14 février 2019 de M. Dany Gaboury, concernant une propriété située au 40, rue de St-Moritz, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal :

- qui empiète de .35 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres;
- qui empiète de .41 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres;
- qui forme un angle de 18° avec l'axe de la rue alors que l'angle maximal permis est de 10°;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 09-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 1^{er} avril 2019 à 20 h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Dany Gaboury, concernant une propriété située au 40, rue de St-Moritz, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal :

- qui empiète de .35 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres;
- qui empiète de .41 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres;
- qui forme un angle de 18° avec l'axe de la rue alors que l'angle maximal permis est de 10°.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

84-2019

Demande de dérogation mineure – M. Yves St-Gelais – 252, rue de Chamonix – Position finale – 7690-25-6689.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 9 janvier 2019 de M. Yves St-Gelais, du 252, rue de Chamonix, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .64 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 03-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 50-2019 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Yves St-Gelais, du 252, rue de Chamonix, en régularisant l'implantation du bâtiment principal qui empiète de .64 mètre dans la marge avant de 7.5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

85-2019

Demande de dérogation mineure – M. Stéphane Lalancette – 1, lac des Copains – Position finale – 6485-68-7859.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 25 janvier 2019 de M. Stéphane Lalancette, concernant le 1, lac des Copains, visant à autoriser un agrandissement du 2^e étage du bâtiment principal qui empièterait de 1.98 mètre dans la marge latérale Nord de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 05-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 51-2019 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Stéphane Lalancette concernant le 1, lac des Copains, en autorisant un agrandissement du 2^e étage du bâtiment principal qui empièterait de 1.98 mètre dans la marge latérale Nord de 6 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

86-2019

Plan d'interventions forestières – Développement Falardeau – Résolution d'appui.

CONSIDÉRANT le Plan annuel d'interventions forestières 2019-2020 préparé par *Éric Bouchard, ingénieur forestier*, pour Développement Falardeau et déposé à la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement aux interventions forestières sur les TPI ici sommairement résumé:

MFIR:

Quantité	Lot	Rang	Canton
5,81 h.	63-65	9	Simard
0,21 h.	63-65	9	Simard
4,41 h.	16-17	1 ouest	Falardeau
1,06 h.	63.64	9	Simard
0,48 h.	18	1 ouest	Falardeau
4,69 h.	18-19	1 ouest	Falardeau

9,07 h.	18-20	1 ouest	Falardeau
27,3 h.	12-15	1 ouest	Falardeau
12,57 h.	59-62	9	Simard
8,00 h.	11-12	1 ouest	Falardeau
0,54 h.	15-16	1 ouest	Falardeau
5,48 h.	13-15	1 ouest	Falardeau
20,84 h.	12-14	1 ouest	Falardeau
1,17 h.	35-36	2 est	Falardeau
12,41 h.	35-37	2 est	Falardeau
1,66 h.	36-37	2 est	Falardeau
10,25 h.	67-69	9	Simard
6,39 h.	45-46	3 est	Simard
1,97 h.	51	2 est	Simard
34,80 h.	61 à 66	9	Simard
15,19 h.	47-48, 51	2 est	Falardeau
2,73 h.	47-48, 51	2 est	Falardeau
65,49 h.	47-48, 51	2 est	Falardeau

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la planification forestière 2019-2020 préparée par *Éric Bouchard, ingénieur forestier* pour Développement Falardeau et déposée à la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement aux interventions forestières sur les TPI. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

87-2019

Reconnaissance des bénévoles – Autorisation.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie au comité organisateur de la soirée de reconnaissance des bénévoles, un budget de 8 000 \$ pour l'organisation de cet événement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

88-2019

Congrès annuel de la FKQ – 2019.

CONSIDÉRANT que le Congrès annuel de la Fédération des Kinésiologues du Québec aura lieu du 2 au 4 mai prochain à Orford;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics que la kinésiologue du Centre de conditionnement physique participe à ce congrès.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme Catherine Dumont-Poirier, responsable du Centre de conditionnement physique, à participer au Congrès 2019 de la Fédération des kinésiologues du Québec qui aura lieu du 2 au 4 mai prochain à Orford; que la Municipalité acquitte les frais d'inscription de 380 \$ (plus taxes); et que les pièces justificatives inhérentes à cette activité soient déposées au bureau de la municipalité pour approbation par le Comité de finance et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

89-2019

Congrès 2019 – AQAIRS.

CONSIDÉRANT que le Congrès annuel de l'Association québécoise des aré纳斯 et des installations récréatives et sportives aura lieu du 28 au 31 mai prochains à Laval;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics que la régisseuse des loisirs participe à ce congrès.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme Lynda Émond, régisseuse des loisirs, à participer au Congrès 2019 de l'Association québécoise des aré纳斯 et des installations récréatives et sportives qui aura lieu du 28 au 31 mai prochains à Laval; que la Municipalité acquitte les frais d'inscription de 425 \$; et que les pièces justificatives inhérentes à cette activité soient déposées au bureau de la Municipalité pour approbation par le Comité de finance et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

90-2019

Conditionnement physique – Cours de groupe – Rémunération.

CONSIDÉRANT que la rémunération payable aux personnes dispensant des cours de groupe du Centre de conditionnement physique n'a pas fait l'objet d'ajustements depuis son ouverture en 2015.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu :

- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à un ajustement de la rémunération horaire rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 pour les personnes dispensant des cours de groupe selon le tableau ci-bas, et pour être éventuellement intégré à l'entente de travail des employés municipaux:

ÉCHELONS			
1	2	3	4
30,00\$/h.	33,50\$/h.	37,00\$/h.	42,50\$/h.

- que la progression des échelons se fassent par tranche de 100 heures de cours donnés ou d'expérience pertinente reconnue;
- que 10 \$ de frais de transport soit accordé pour ceux demeurant à plus de 15 kilomètres et pour ceux devant se déplacer spécifiquement pour donner un cours;

- qu'une bonification horaire de 1,50 \$/h. soit accordée pour les cours de groupe auxquels assistent 8 personnes ou plus (feuille de présence obligatoire).

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

91-2019

Camping Oasis – Rémunération des employés.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que les salaires des employés du Camping Oasis passent de 13 \$ à 13,50 \$ pour les préposés et de 15,81 \$ à 16,13 \$ pour le responsable. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 30 janvier 2019, M. Pierre Théberge, président de la Fondation Mère Françoise Simard, remerciant la Municipalité pour la contribution financière relatif au Cocktail Bénéfice du 22 novembre dernier.
- 2) Le 31 janvier 2019, M. Pierre Dolbec, président de la Corporation des parcs industriels et maire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, invitant la Municipalité à participer à la troisième édition du *Prix Créateurs d'emplois du Québec* qui se tiendra le 15 octobre prochain au Centre des congrès de Québec en soumettant 3 noms d'entreprises en mesure de postuler pour ce prix.
- 3) Le 4 février 2019, M. Bernard Deschamps, président-directeur général pour La Mutuelle des municipalités du Québec, informant la Municipalité du montant de 7 021 \$ qui lui sera remis dans le cadre de la ristourne au montant de 3 000 000 \$ au terme de l'exercice financier de 2018.
- 4) Le 4 février 2019, Mme Chantal Boisclair, directrice du Service des finances à la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité les prévisions budgétaires 2019 de la MRC.
- 5) Le 5 février 2019, M. Raynald Boudreault, coordonnateur de programme pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informant la municipalité de la disponibilité du *Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)* et l'invitant à déposer une demande.
- 6) Le 7 février 2019, Mme Carole Simard, directrice générale pour Moisson Saguenay-Lac-Saint-Jean, transmettant à la Municipalité, une demande d'aide financière pour aider cet organisme à lutter contre la pauvreté au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- 7) Le 7 février 2019, M. Gilles Dufour, président du Club du lac Brochet, sollicitant de la Municipalité, une aide financière de 1 000 \$ pour aider à l'amélioration de l'affichage menant au lac Brochet et autour du lac Brochet.

- 8) Le 12 février 2019, la Fondation canadienne du rein sollicitant la Municipalité pour un don à la *Marche et la Course du rein 2019 – 13^e anniversaire* qui se tiendra le 26 mai prochain à Jonquière.
- 9) Le 12 février 2019, M. Jean Bissonnette, du ministère de la Sécurité publique du Québec, informant la Municipalité que des inspections des services de sécurité incendie seront effectuées pour l'exercice 2019-2020 et qu'une correspondance sera transmise aux municipalités ciblées au début du mois de mars indiquant les procédures.
- 10) Le 13 février 2019, M. Marco Gagnon, de *Splash du Valinouët*, sollicitant de la Municipalité, une commandite de 250 \$ pour aider à l'organisation de cette activité.
- 11) Le 14 février 2019, Mme Sabrina Marino, directrice par intérim au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, informant la Municipalité que la demande d'aide financière relative à la *Réfection du revêtement extérieur du Domaine des Pins*, n'a pas été retenue.
- 12) Le 15 février 2019, M. Paul-Eugène Grenon, Grand Chevalier pour le conseil 11362, invitant la Municipalité à participer au 25^{ième} anniversaire des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 15 mars prochain. Coût: 35\$/personne.
- 13) Le 18 février 2019, Mme Christine Dufour, directrice générale pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, le Règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire permettant d'accueillir un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay.
- 14) Le 21 février 2019, Mme Hélène Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis, sollicitant un appui financier de la Municipalité par l'achat de billet pour le spectacle-bénéfice de Marc Hervieux aux profits de la Fabrique de Saint-Félix-d'Otis. Coût: 45\$/personne.
- 15) Le 27 février 2019, Mme Hélène Girard, régente pour le Cercle Marie-Noëlle 1358, St-Honoré/Falardeau, sollicitant un don monétaire de la Municipalité dans le cadre de leur campagne de financement 2019 qui aura lieu le 7 avril prochain pour aider cet organisme à poursuivre leur mission d'aide et de soutien auprès de la communauté.
- 16) Le 27 février 2019, M. François Guillot, directeur pour la Sépaq au Parc national des Monts-Valin, informant la Municipalité de la quote-part relative à l'entretien de la route Panoramique pour l'hiver 2018-2019.
- 17) Le 27 février 2019, M. Alain Tremblay, directeur général à la Station de ski Le Valinouët, demandant à la Municipalité une aide financière de 110 000 \$ par année pendant 5 ans pour permettre la reconstruction du chalet principal de la station de ski Le Valinouët.
- 18) Le 27 février 2019, Mme Cindy Coulombe, coordonnatrice pour les Transports adaptés Saguenay-nord, invitant la Municipalité à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le 19 mars prochain à St-Ambroise.
- 19) Le 1^{er} mars 2019, M. Jean-Denis Bouchard, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, transmettant à la Municipalité un rapport synthèse d'inspection générale de 2 ponts situés sur notre territoire.

20) Le 1^{er} mars 2019, Mme Annie Bouchard, du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, sollicitant de la Municipalité, un soutien financier pour aider à l'organisation des Jeux du Québec-Hiver 2019 qui se dérouleront du 2 au 9 mars prochain.

21) Le 1^{er} mars 2019, M. Charles Lauzier, de Tel-Aide Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à participer à leur levée de fonds originale et exclusive d'enveloppe mystère pour aider cet organisme à poursuivre son service d'écoute téléphonique confidentiel.

22) Le 1^{er} mars 2019, M. Robert Pelchat, président pour l'Association des propriétaires du lac Sébastien, demandant une aide financière de 1 000 \$ de la Municipalité, pour aider à la tenue de leurs différentes activités.

92-2019

Commandite – Splash du Valinouët.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde une commandite de 250 \$ au Comité organisateur de *Splash* du Valinouët pour aider à la tenue de cette activité qui se tiendra le 13 avril prochain. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

93-2019

25^e anniversaire des Chevaliers de Colomb – Participation.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau participe à la soirée de 25^e anniversaire des Chevaliers de Colomb en procédant à l'achat de 2 billets au coût de 35\$/personne. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

94-2019

Filles d'Isabelle – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une aide financière de 100 \$ aux Filles d'Isabelle de Saint-David-de-Falardeau/Saint-Honoré afin de soutenir le financement des activités de cet organisme. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

95-2019

Parc national des Monts-Valin – Quote-part – Entretien de la route Panoramique.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à Parc national des Monts-Valin, un montant de 3 500 \$ représentant sa quote-part pour aider à l'entretien de la route Panoramique pour la saison d'hiver 2018-2019. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

96-2019

Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean – Aide financière – Jeux du Québec-Hiver 2019.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie telle que demandée, une aide financière de 30 \$ à Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean pour soutenir la Mission du Saguenay-Lac-Saint-Jean de la 54^e finale des Jeux du Québec. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Monsieur Mathis Fortin – Motion de félicitations.

M. le conseiller Germain Grenon présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de félicitation à l'intention de Monsieur Mathis Fortin, gymnaste participant aux Jeux du Québec-Hiver 2019 du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean pour ses excellentes performances en gymnastique lors des plus récents Jeux du Québec.

97-2019

Association des propriétaires du lac Sébastien – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie une aide financière de 1 000 \$ pour aider au fonctionnement de cette organisation. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

98-2019

Association des propriétaires du village alpin – Résolution d'appui – Patinoire.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie l'Association des propriétaires du village alpin, dans leurs démarches auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 pour l'acquisition et l'installation des bandes de patinoire et le pavage de la surface 4 saisons dans le secteur alpin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

99-2019

Appareils respiratoires – Appel d'offres – Crédit-bail.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel d'offres regroupé pour la fourniture d'appareils respiratoires pour le service incendie;

CONSIDÉRANT le coût d'acquisition découlant de la soumission qui sera retenue;

CONSIDÉRANT qu'il était indiqué à l'appel d'offres l'éventualité de financer cette acquisition via un contrat de crédit-bail et qu'elle souhaite s'en prévaloir.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à un appel d'offres sur invitation pour un crédit-bail sur 5 ans pour financer cette acquisition d'équipement et qu'il est et soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document visant à donner plein effet à la proposition la plus avantageuse pour la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

100-2019

Borne de recharge – Véhicules électriques.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau présente une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'installation d'une borne de recharge dans le cadre de la *Politique d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électrique*. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

101-2019

Acceptation des comptes – Au 4 mars 2019.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

36430 - Brasserie Labatt du Canada	1 761,33 \$
36431 - Hydro-Québec	13 354,10
36432 - Unigec inc.	2 299,51
36433 - Vidéotron S.E.N.C.	223,53
36434 - Club Optimiste de Falardeau	7 500,00
36435 - Ministère du Revenu du Québec	1 355,76
36436 - Bell mobilité pagette	150,65
36437 - Municipalité de St-Fulgence	947,99
36438 - Receveur général du Canada	393,00
36439 - Vidéotron S.E.N.C.	120,58
36440 - P.G. Solutions inc.	15 027,23
36441 - Gestion express inc., Gauthier	2 319,41
36442 - Bell mobilité inc.	411,11
36443 - Hydro-Québec	15 663,36
36444 - Capitale gestion financière	31,80
36445 - DC Com enr.	8 623,13
36446 - 9245-5120 Québec inc.	33 437,45
36447 - Assemblée Monseigneur Martel	100,00
36448 - A.D.M.Q.	619,72
36449 - Association des propriétaires du village alpin	1 583,33
36450 - Annulé	0,00

36451 - Club Optimiste de Falardeau	1 000,00
36452 - Comité de la pêche blanche	2 700,00
36453 - Création ébénisterie GBS inc.	1 285,80
36454 - Déneigement H.P. Grenon inc.	4 767,67
36455 - Hydro-Québec	2 794,89
36456 - JRM excavations	70 270,86
36457 - JRM excavations	1 875,00
36458 - MRC du Fjord-du-Saguenay	1 500,00
36459 - Raymond Munger (1983) inc.	2 808,00
36460 - Technoscience Saguenay-Lac-Saint-Jean	500,00
36461 - Tremblay, Benoît M.	112,50
36462 - Valineige SA	28 235,50
36463 - Vidéotron S.E.N.C.	223,53
34464 - Brassard, Carol M.	5 000,00
36465 - Brassard, Franco M.	5 000,00
36466 - Allard, Francine Mme	392,51
36467 - A. Potvin, électronique	137,97
36468 - Archambault	178,13
36469 - Batterie Spécialité	375,44
36470 - Blackburn et Blackburn inc.	418,41
36471 - Camping Québec	358,05
36472 - CRSBP Saguenay-Lac-Saint-Jean	13,51
36473 - Annulé	0,00
36474 - Centre du Bricoleur (Le)	2 148,02
36475 - Cimco réfrigération	2 430,78
36476 - Comité de la pêche blanche	8 750,00
36477 - Commission des loisirs de Falardeau	314,66
36478 - Construction J.R. Savard	2 443,22
36479 - Contrôle LG inc.	513,02
36480 - Courrier paroissial du Royaume inc.	298,93
36481 - DC Com enr.	518,31
36482 - Annulé	0,00
36483 - Annulé	0,00
36484 - Dépanneur St-David enr.	2 095,33
36485 - Design auto plus	270,19
36486 - Devicom	24,43
36487 - Dicom express	14,20
36488 - Distribution Cobra inc.	3 720,49
36489 - E.J. Turcotte inc.	1 538,03
36490 - Encreco inc.	352,90
36491 - Entreprise d'électricité Sirois inc.	4 327,85
36492 - ETL électronique ltée	165,56
36493 - Eurofins Environex	802,99
36494 - Excavation Claude Larouche inc.	3 995,39
36495 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	36,79
36496 - Fitness l'Entrepôt plus	170,66
36497 - Fonds d'information sur le territoire	36,00
36498 - Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	86,22
36499 - Fournitures de bureau M.S.	653,29
36500 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	2 009,47
36501 - Inter-lignes	991,36
36502 - Jean-Yves Bouchard, urbaniste	2 236,26
36503 - K+S sel Windsor ltée	1 434,20
36504 - Maltais, Lévis M.	1 200,00
36505 - Marché Falardeau	23,87
36506 - Ministère du Revenu du Québec	20 319,50

36507 - Morissette, Catherine Mme	30,23
36508 - MRC du Fjord-du-Saguenay	76 003,09
36509 - Municipalité de Falardeau	183,95
36510 - Municipalité de St-Honoré	134,00
36511 - Oldham batteries Canada inc.	344,59
36512 - Orizon mobile	409,31
36513 - Pièces d'autos Ste-Geneviève	76,76
36514 - Produits sanitaires Belley	202,10
36515 - Produits B.C.M. Itée	505,08
36516 - Produits sanitaires Lépine inc.	319,00
36517 - Quincaillerie Brideco Itée	165,95
36518 - Raymond Munger (1983) inc.	4 199,46
36519 - Receveur général du Canada	7 935,03
36520 - Régie des matières résiduelles	1 012,77
36521 - Sanidro inc.	1 793,73
36522 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
36523 - Services électroniques Magary	1 726,00
36524 - Société canadienne des postes	4 355,10
36525 - SSQ, Société d'assurance-vie inc.	7 005,68
36526 - Station service Mercier et frères inc.	4 495,76
36527 - Télénét informatique inc.	26,56
36528 - Test-air (9271-9962 Québec inc.)	928,56
36529 - Théberge et Belley	225,21
36530 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	2 446,48
36531 - Usinage Z.M.M. inc.	1 320,99
36532 - Valmo électrique	235,70
36533 - Vitrierie commerciale inc.	845,15

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (21 h 08).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**